



# Participez à la 1ère brocante de l'EBM Football !

## Le Dimanche 5 Juillet 2026

L'Entente Beaumont Mours Foot organise sa première brocante en extérieur, devant le stade Gilles DEGENEVE, Avenue du Président Wilson, le dimanche 5 juillet 2026.

### Informations pratiques

- Installation des exposants : entre 5h00 et 7h00 (au-delà, la place sera réattribuée).
- Horaires de vente : de 8h à 17h. **(Tables et chaises non fournis)**
- Buvette & barbecue sur place pour régaler petits et grands.
- **Aucun véhicule** non inscrit sur le bordereau d'inscription ne pourra rentrer ni stationner pour décharger ou ranger ses articles. Afin de garantir une bonne organisation et la sécurité de tous, une fois rentré et stationné, il ne pourra ni bouger, ni ressortir son véhicule qu'à partir de 18h.

### Conditions d'inscription

- Inscription validée uniquement à réception du dossier complet (**fournir** le bordereau d'inscription, 1 Photocopie d'une pièce d'identité, 1 Photocopie de la carte grise du véhicule, au cas échéant). **Règlement en espèces ou CB. Toute inscription incomplète ne sera pas validée.**

- Dépôt du dossier lors de la permanence au bureau du club de foot, Stade Gilles DEGENEVE, Avenue du Président Wilson, 95260 Beaumont sur Oise, aux dates ci-dessous :

- ✓ **Mardi 9 juin de 18h30-20h**
- ✓ **Mercredi 10 juin de 18h30-20h**
- ✓ **Mercredi 17 juin de 18h30-20h**
- ✓ **Vendredi 19 juin de 18h30 à 20h**
- ✓ **Mercredi 24 juin de 18h30 à 20h**
- ✓ **Vendredi 26 juin de 18h30 à 20h**
- ✓ **Mardi 30 juin de 18h30 à 20h**

Les copies des cartes grises des véhicules utilisés le jour de la brocante sont obligatoires. Seuls les véhicules inscrits au préalable seront admis dans le périmètre de sécurité de la manifestation. Tous les véhicules non autorisés devront sortir à 7H00 le matin pour fermeture de la rue et, le soir réouverture à partir de 18H00.

❖ **Clôture des inscriptions : 1<sup>er</sup> juillet 2026 (attention, places limitées !)**

### **Le jour de la brocante**

Les exposants se verront attribuer leur emplacement numéroté par mail avant la brocante. A votre arrivée, merci de présenter votre **numéro de placement** ou le mettre en évidence sur le pare-brise du véhicule.

### **Renseignements**

Pour toute question, contactez Sofiane BELGACEM au 06 51 03 24 68 (par sms).

### Tarifs

#### **Tarifs adhérent club EBM Foot :**

**2 mètres linéaires : 10€ (2 mètres Minimum)**  
**4 mètres linéaires : 28€ (4 mètres Minimum)**  
(avec voiture)

#### **Tarifs extérieurs :**

**2 mètres linéaires : 14€ (2 mètres Minimum)**  
**4 mètres linéaires : 40€ (4 mètres Minimum)**  
(avec voiture)

Après confirmation, **aucun remboursement** ne sera effectué en cas d'annulation sauf arrêté préfectoral.



# BROCANTE DE L'EBM

Stade Gilles DEGENEVE de Beaumont-sur-Oise

**Dimanche 5 juillet 2026**

## FICHE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e), Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Né (e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Titulaire de la pièce d'identité N° \_\_\_\_\_

Type de la pièce d'identité : \_\_\_\_\_

Délivré(e) le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

Immatriculation voiture N° \_\_\_\_\_

### Déclaration sur l'honneur\* (cases à cocher)

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année en civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à..... le.....

Signature :

#### Cadre réservé au club de l'EBMv

Montant total : .....

Paiement le : ..... par .....

Numéro de placement : .....



# RÈGLEMENT BROCANTE EBM FOOT

## Dimanche 5 Juillet 2026 – Beaumont sur Oise

### Article 1 – **Date, lieu et horaires**

**Dimanche 5 juillet 2026 de 8h00 à 17h00**

Stade Gilles DEGENEVE – Avenue du Président Wilson – 95260 Beaumont sur Oise

### Article 2 - **Tarif**

**Tarifs adhérent club EBM Foot :**

**2 mètres linéaires :** 10€ (2 mètres Minimum)

**4 mètres linéaires :** 28€ (4 mètres Minimum)

(avec voiture)

**Tarifs extérieurs :**

**2 mètres linéaires :** 14€ (2 mètres Minimum)

**4 mètres linéaires :** 40€ (4 mètres Minimum)

(avec voiture)

Aucun métrage supplémentaire ne sera attribué sur place. Les emplacements avec voiture **sont limités**.

### Article 3 - **Inscription**

Inscription validée uniquement à réception du dossier complet (**fournir** le bordereau d'inscription, 1 Photocopie d'une pièce d'identité, 1 Photocopie de la carte grise du véhicule, au cas échéant).

**Règlement en espèces ou CB. Toute inscription incomplète ne sera pas validée.**

Dépôt du dossier lors de la permanence au bureau du club de foot, Stade Gilles DEGENEVE, Avenue du Président Wilson, 95260 Beaumont sur Oise.

### Article 4 - **Placement et installation**

L'accueil des exposants s'effectuera le **dimanche 5 juillet 2026 entre 5h00 et 7h00** sur le site de la brocante situé devant le **stade Gilles Degenève à Beaumont-sur-Oise**.

**Aucun déballage ne sera autorisé après 7h00 à l'intérieur de la brocante.** Les exposants arrivant après cet horaire devront s'installer en dehors du périmètre de la manifestation, sous réserve des possibilités d'accueil. Les emplacements seront attribués à l'avance et communiqués par courrier électronique. Chaque exposant recevra un **numéro d'emplacement nominatif**.

À leur arrivée, les exposants devront impérativement présenter leur numéro d'emplacement ou l'afficher de manière visible sur le pare-brise de leur véhicule.

### Article 5 - **Propreté**

Chaque exposant s'engage à maintenir son emplacement propre.

À son départ, il devra récupérer l'ensemble de ses déchets et laisser son emplacement dans l'état où il l'a trouvé. Tout abandon de déchets pourra entraîner une exclusion des prochaines manifestations organisées par l'EBM Foot.



#### **Article 6 - Véhicule**

La copie de la carte grise de chaque véhicule utilisé le jour de la brocante est obligatoire lors de l'inscription. Seuls les véhicules déclarés et enregistrés préalablement auprès de l'organisateur seront autorisés à pénétrer dans le périmètre de sécurité de la manifestation.

Tous les véhicules non autorisés ou ne disposant pas d'une autorisation d'accès devront avoir quitté le site au plus tard à **7h00**, heure de fermeture des accès à la circulation.

La réouverture des accès aux véhicules s'effectuera à partir de **17h00**, à la clôture de la brocante.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'accès ou de faire évacuer tout véhicule ne respectant pas les présentes dispositions.

#### **Article 7 - Produits alimentaires**

Interdiction de la vente de produits alimentaires pendant la brocante. Une buvette sera organisée par le club lors de cette journée.

#### **Article 8 - Stationnement**

Chaque participant, une fois le déchargement effectué, devra garer son véhicule dans les parkings disponibles aux alentours du stade (complexe sportif - rue Voltaire, gymnase Henri Michel - avenue de la division Leclerc, parking de la mairie - rue de Paris,...). Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule n'est autorisé à stationner dans le périmètre de la brocante délimité par les barrières.

#### **Article 9 - Responsabilité**

Les exposants sont responsables des objets exposés ainsi que des dommages qu'ils pourraient causer aux personnes ou aux biens.

L'EBM Foot décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation, intempéries, ...

Le paiement du droit de place n'implique pas l'obligation à l'organisateur d'une surveillance spéciale sur les parkings de stationnement notamment.

#### **Article 10 - Interdiction**

Il est strictement **INTERDIT** de vendre les objets et articles suivants : Articles neufs, armes, animaux, contrefaçon de tout type de CD gravés, tout objet ou support à caractère pornographique et de donner de la nourriture hors du cadre de la législation. Le participant s'engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur ou les forces de l'ordre.

#### **Article 11 - Désistement**

Aucun remboursement pour annulation ne sera pris en compte **après le 30 juin 2026 inclus**.

#### **Article 12 - Annulation**

En cas d'événement exceptionnel, de force majeure ou de décision administrative, l'EBM Foot se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'organisation de la manifestation.

#### **Article 13 - Renseignements**

Pour toute question, contactez Sofiane BELGACEM au 06 51 03 24 68 (par sms).

*Fait en double exemplaire*

Le ..... à : .....

**Signature**

*(Précédée de la mention « lu et approuvé »)*